

LES A.E.S.H. VEULENT

UN STATUT ET UN SALAIRE !

Les A.E.S.H. sont les personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires. Leur mission est de les soutenir dans leurs apprentissages, leur socialisation, et de contribuer à leur bien-être à l'école. Ils interviennent à tous les niveaux de la scolarité, de la maternelle à l'université. Ils adaptent leurs accompagnements aux besoins à la fois très variés et spécifiques des élèves.

LEURS COMPETENCES NE SONT ABSOLUMENT PAS RECONNUES !

PAS DE STATUT

Un salaire de 700€ en moyenne (300€ en-dessous du seuil de pauvreté !)

LES BESOINS DES ELEVES NE SONT PAS RESPECTES !

Les dernières mesures du gouvernement vont dans le sens d'une généralisation de l'aide mutualisée : une aide humaine pour 3 élèves !

Les A.E.S.H. dénoncent leurs conditions de travail de plus en plus dégradées, leur salaire de misère, l'absence de reconnaissance professionnelle, et exigent :

- une revalorisation immédiate de leurs salaires
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire
- la création d'un véritable statut pour les AESH
- des emplois stables, pérennes et reconnus
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins
- le droit de pouvoir travailler à temps complet
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail
- l'abandon des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui instaurent une mutualisation et une sectorisation forcées des AESH, avec le risque d'augmentation du nombre d'élèves suivis

100% PRECAIRES ET 100% NECESSAIRES !!

Le mercredi 15 mai à l'occasion de l'examen du projet de loi au Sénat

Rassemblement devant le rectorat de Clermont-Ferrand à 14h

Dans le même temps, les coordonnateurs Ulis se joindront aux AESH

Une audience a été demandée